

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

**Procès-verbal de la 4^e assemblée ordinaire de l'année 2024
19 juin 2024, à 19 heures**

Centre communautaire Duberger – salle RC-06
2341, Rivière du Berger
Québec (Qc) G1P 3N5

SONT PRÉSENTS :

M. Patrice Côté	Administrateur
Mme Carolyne Hamel	Administratrice
M. Nicky Ahmed Kambi	Administrateur
M. Michel Lessard	Administrateur
M. Luc Rhéaume	Administrateur

IL Y A DONC QUORUM

SONT ABSENTS :

Mme Marie Merriault	Administratrice
M. Azzedine Lemanaa	Administrateur
M. Jean-Louis Marois	Administrateur

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Mme Alicia Despins	Conseillère municipale, district de Vanier – Duberger
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques
Mme Véronique Dallaire	Conseillère municipale, district des Saules – Les Méandres

Outre les noms énumérés ci-dessus, quatre personnes sont présentes dans la salle.

**ORDRE DU JOUR DE LA 4^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE 2024
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CONSEIL DE QUARTIER DUBERGER – LES SAULES**

- 24-06-1. Ouverture de l'assemblée
- 24-06-2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 24-06-3. Période d'information des conseillères municipales
- 24-06-4. Période de questions et commentaires des citoyens
- 24-06-5. Enjeux de quartier
- Équipement de tri dans les espaces publics et les parcs
 - Mise à jour sur les parcs à chiens
 - Mobilité active dans le quartier de Duberger – Les Saules
 - Panneau de circulation à l'angle du boulevard Masson et du boulevard Père-Lelièvre
- 24-06-6. Travaux du Conseil de quartier
- Comité Sécurité routière autour des écoles
- 24-06-7. Fonctionnement du conseil de quartier
- Adoption du procès-verbal du 22 mai 2024
 - Modification au procès-verbal du 27 mars 2024
 - Correspondance
 - Trésorerie
 - Paiement des frais de secrétariat
- 24-06-8. Divers
- 24-06-9. Levée de l'assemblée

24-06-1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Carolyne Hamel constate le quorum à 19h01 et ouvre l'assemblée.

24-06-2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans le point « Enjeux de quartier », on souhaite ajouter les sujets « Équipement de tri dans les espaces publics et les parcs » et « Mise à jour sur les parcs à chiens ». Le Réseau structurant de transport en commun sera abordé dans le point « Mobilité active dans le quartier de Duberger – Les Saules ».

Sur une proposition de M. Michel Lessard, appuyée par M. Patrice Côté, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

24-06-3. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Mme Véronique Dallaire souligne qu'une initiative citoyenne a été mise en place concernant la distribution de pancartes afin de limiter la vitesse aux abords des écoles.

Elle fait un retour concernant l'implantation d'un parc-o-bus dans le stationnement de l'église Ste-Monique. Tel qu'indiqué dans le courriel reçu du RTC le 28 mai dernier, « cette proposition ne correspond malheureusement pas à l'orientation du plan stratégique 2018-2027 du RTC concernant le développement des Parc-O-Bus. En effet, l'implantation de nouveaux Parc-O-Bus se fait désormais en amont du service, afin de capter les usagers avant qu'ils intègrent les zones les plus achalandées du réseau routier de la ville ».

Mme Dallaire a reçu ce jour un courriel à l'effet que la Ville éprouve des délais d'approvisionnement importants pour la livraison de bollards. Ces délais sont d'environ 4 à 6 semaines.

Finalement, Me Dallaire souhaite souligner le travail des administrateurs du conseil de quartier, notamment concernant leur prise de position récente à propos du Réseau de transport structurant.

Mme Alicia Despins revient sur la rue Carreau concernant le manque de mesures d'atténuation de vitesse et de trafic, ce qui fait que la situation se détériore.

Elle souligne que le conflit de travail des bibliothèques est terminé.

Finalement, Me Despins souligne le fait que le Conseil de quartier va adopter une résolution conjointe avec le Conseil de quartier de Vanier concernant des voies cyclables sur le boulevard Père-Lelièvre.

24-06-4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen souhaite avoir un suivi concernant le projet de construction d'un immeuble à prix modique sur la rue Antonin-Marquis, tel qu'abordé lors de la dernière réunion du Conseil de quartier. MM. Luc Rhéaume et Michel Lessard ont participé à la rencontre et malgré les opposants, la conclusion est que la construction de l'immeuble va aller de l'avant.

24-06-5. ENJEUX DE QUARTIER

- **Équipement de tri dans les espaces publics et les parcs**

Le Conseil de quartier souhaite adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION 2024-CA-22

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec s'est engagée à implanter systématiquement, de 2018 à 2023, des équipements de tri dans les aires publiques (parcs, bordure de rue, aires touristiques, etc.), tel que décrit dans le document « Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles à la Ville de Québec »;

CONSIDÉRANT l'absence de ces équipements de tri dans le Parc linéaire de la rivière Saint-Charles (le Parc);

CONSIDÉRANT la présence de nombreux marcheurs, cyclistes et autres utilisateurs dans le Parc;

CONSIDÉRANT des problèmes récurrents quant à la présence de matières résiduelles dans le Parc;

CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier de Duberger – Les Saules est d'avis qu'il faut conscientiser le citoyen et lui offrir une alternative à la poubelle;

Sur proposition de Mme Carolyne Hamel, dûment appuyée par M. Michel Lessard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de recommander à l'administration municipale :

- d'améliorer l'accès à un équipement de tri, autre qu'une poubelle, dans les principaux accès au Parc, notamment aux endroits suivants (non exhaustifs) : Maison O'Neill, accès rue Foucault, accès boulevard Neuvialle, accès rue Trudeau, accès boulevard Central, incluant l'installation de panneaux visant à sensibiliser les utilisateurs;
- de nous tenir informés de l'avancement de cette demande.

Mme Véronique Dallaire rappelle que l'échéancier est impacté compte tenu qu'un nouvel organisme est responsable de la gestion.

■ **Mise à jour sur les parcs à chiens**

Mme Alexandra Mauger fait un suivi concernant la résolution qui avait été adoptée à ce sujet lors de la dernière réunion. Une brigade étudiante a été mise sur pied pendant l'été pour la sensibilisation des propriétaires de chiens. Aussi, une analyse est en cours pour l'installation de distributeurs de sacs à excréments.

■ **Mobilité active dans le quartier de Duberger – Les Saules**

RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT

Le 13 juin, il y a eu dépôt du rapport du CDPQ concernant les recommandations à l'égard du Réseau de transport structurant (impliquant un tramway). Selon un communiqué distribué aux différents médias, 15 conseils de quartier saluent le travail réalisé et les recommandations issues du rapport.

À noter qu'après une consultation auprès de tous les membres du Conseil de quartier de façon non officielle, la majorité des membres du Conseil appuyaient le projet.

Sur une proposition de Mme Carolyn Hamel, appuyée par M. Patrice Côté, il est unanimement résolu d'appuyer (rétroactivement) le communiqué qui a été distribué aux différents médias de concert avec 14 autres conseils de quartier.

BANDE CYCLABLE SUR PÈRE-LELIÈVRE

RÉSOLUTION 2024-CA-23

CONSIDÉRANT l'intérêt commun des conseils de quartier de Vanier (résolution 24-CA-036 – 17 juin 2024) et de Duberger – Les Saules d'améliorer la sécurité routière sur le boulevard Père-Lelièvre;

CONSIDÉRANT que le long du boulevard Père-Lelièvre, entre la rue Gardénia et le boulevard Masson (secteur du quartier de Duberger – Les Saules), la bande cyclable présente est dangereuse pour les cyclistes, n'étant pas balisée;

CONSIDÉRANT que cette bande cyclable est le lien cyclable couvrant une partie des quartiers de Vanier et de Duberger. De plus, il s'agit de l'un des seuls liens cyclables qui relie le secteur de Duberger – Les Saules au centre-ville;

CONSIDÉRANT que nous avons eu de nombreuses discussions à ce sujet au Conseil de quartier ainsi que des critiques de la part d'utilisateurs et qu'un courriel énonçant les principales problématiques a été soumis aux conseillères municipales des secteurs concernés, mesdames Véronique Dallaire et Alicia Despins, le 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà ailleurs sur le territoire de la Ville de Québec des bandes cyclables avec des balises, notamment sur une bonne partie du boulevard Pierre-Bertrand;

CONSIDÉRANT que la vitesse de circulation des automobilistes sur le boulevard Père-Lelièvre est de 50 km/h et plus;

CONSIDÉRANT l'augmentation des passages dans ce corridor par l'adoption des modes de transport actif;

CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier de Duberger – Les Saules est d'avis qu'il faut hausser et favoriser un meilleur sentiment de sécurité pour les utilisateurs de la bande cyclable sur le boulevard Père-Lelièvre;

Sur proposition de M. Patrice Côté, dûment appuyée par M. Michel Lessard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de recommander à l'administration municipale :

- d'améliorer la sécurité routière en installant des balises le long de la bande cyclable, et ce, de chaque côté de la rue, incluant :
 - un traçage adéquat de cette bande cyclable;
 - la réparation de tous les nids-de-poule;
 - le rehaussement des bouches égouts au niveau de la chaussée;
 - l'élargissement de la bande cyclable à la largeur minimale recommandée de 1,5 mètres;
 - le nettoyage régulier de la bordure de rue;
- de traiter cette demande en priorité, avant qu'un accident grave s'y produise;
- de remplacer cette bande cyclable par une piste cyclable à long terme;
- de nous tenir informés de l'avancement de ces travaux.

Une discussion s'ensuit avec des citoyens présents dans la salle.

▪ **Panneau de circulation à l'angle du boulevard Masson et du boulevard Père-Lelièvre**

M. Luc Rhéaume souligne qu'un panneau de signalisation devrait être ajouté sur le boul. Masson en direction sud, au coin du boulevard Père-Lelièvre, puisque la situation est vraiment problématique. Le Conseil de quartier souhaite demander l'ajout du panneau en question et le marquage au sol.

RÉSOLUTION 2024-CA-24

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de panneau de signalisation pour indiquer la direction à prendre à l'intersection du boulevard Masson (direction Sud) et du boulevard Père-Lelièvre;

CONSIDÉRANT que la circulation passe d'une double voie à une simple voie;

CONSIDÉRANT que la voie de gauche sert strictement à tourner à gauche, alors que plusieurs automobilistes continuent tout droit direction Sud;

CONSIDÉRANT que la voie de droite sert à continuer tout droit ou à tourner à droite;

CONSIDÉRANT qu'un panneau « Direction des voies » (P-100-10-G) devrait être installé à cette intersection, tout comme il y en a sur le boulevard Père-Lelièvre, à l'angle du boulevard Masson en direction Est et en direction Ouest;



Numéro : P-100-10-G
Nom : Direction des voies

CONSIDÉRANT qu'un marquage au sol serait également essentiel afin de bien indiquer aux automobilistes les voies à emprunter;

Sur proposition de M. Luc Rhéaume, dûment appuyée par M. Nicky Ahmed Kambi, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de recommander à l'administration municipale :

- d'installer un panneau « Direction des voies » (P-100-1-G) à l'intersection du boulevard Masson (direction Sud) et du boulevard Père-Lelièvre;
- de procéder au marquage au sol afin de bien identifier les voies à emprunter.

24-06-6. TRAVAUX DU CONSEIL DE QUARTIER

▪ **Comité Sécurité routière autour des écoles**

Mme Carolyne Hamel fait un suivi concernant le projet. Des démarches seront faites auprès de plusieurs écoles à l'automne, en début d'année scolaire. Des démarches préparatoires seront réalisées pendant l'été par les administrateurs du Conseil de quartier.

Des discussions ont lieu concernant la façon dont les sommes allouées seront investies.

24-06-7. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

▪ **Adoption du procès-verbal du 22 mai 2024**

Sur une proposition de M. Luc Rhéaume, dûment appuyée par Mme Carolyne Hamel, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

▪ **Modification au procès-verbal du 27 mars 2024**

Dans le procès-verbal du 27 mars 2024, il est indiqué au point 24-03-8 que le demi-tour est autorisé à proximité de l'école du Domaine et que la signalisation sera installée prochainement. Or, il s'agit plutôt de l'inverse puisqu'une ordonnance a été adoptée à l'effet d'interdire la manœuvre de demi-tour dans la zone scolaire de la rue des Balsamines entre l'avenue Raymond-Blouin et la rue des Primevères. Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

Sur une proposition de M. Michel Lessard, dûment appuyée par Mme Carolyne Hamel, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 27 mars 2024 tel que modifié.

▪ **Correspondance**

M. Michel Lessard indique qu'il ne reçoit pas tous les courriels concernant le Conseil de quartier. Une vérification de son adresse est donc faite.

Mme Carolyne Hamel mentionne que d'ici septembre, elle va créer un document *Drive* à l'attention de tous les administrateurs.

▪ **Trésorerie**

Mme Carolyne Hamel a procédé au paiement de la déclaration de mise à jour annuelle du Conseil de quartier auprès du Registraire des entreprises. Une somme de 39 \$ doit donc lui être remboursée.

RÉSOLUTION 2024-CA-25

Sur proposition de M. Patrice Côté, dûment appuyée par M. Luc Rhéaume, il est résolu de rembourser la somme de 39 \$ à Mme Carolyne Hamel pour le paiement des frais relatifs à la déclaration de mise à jour annuelle auprès du Registraire des entreprises du Québec.

■ **Paiement de frais de secrétariat**

Étant donné que la séance de ce soir ne dépassera pas deux heures, il est convenu de payer la somme de 85 \$ à la secrétaire de rédaction pour la préparation du procès-verbal de l'assemblée de ce jour.

RÉSOLUTION 2024-CA-26

Sur proposition de M. Michel Lessard, dûment appuyée par Mme Carolyne Hamel, il est résolu d'octroyer la somme de 85 \$ à Mme Julie Godin pour la rédaction du procès-verbal de la séance de ce jour.

24-06-8. DIVERS

M. Michel Lessard souhaite souligner l'excellent travail de Mme Alexandra Mauger lors de la réunion du 30 mai dernier pour le projet de construction sur la rue Antonin-Marquis alors que les esprits se sont échauffés.

On souligne la dernière réunion de Mme Julie Godin à titre de secrétaire de rédaction, qui quitte son poste après trois années.

24-06.9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Mme Carolyne Hamel, dûment appuyée par M. Michel Lessard, il est résolu unanimement de procéder à la levée de l'assemblée à 20h30.